

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène – LAFON Patrick – LAZZARO Catherine – SLIMANI Malika - NICOU Olivier - APAYDIN Kadir – MARGUERITAIN Séverine - HONORÉ Aurélie - DAVAIN Séverine - BEAUDET Benoit -PACCALLET Patrick - GAJNIK Audrey – LECUYER Julie

Membres absents : DAMIANS Norbert (pouvoir à BEAUDET Benoit)

Date de convocation : 29 mai 2026

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme BROUSSE Hélène est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 04/05/2026. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales,
- Taxe sur la Publicité Extérieure : Tarifs 2027,
- Renouvellement de la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires »,
- Intervention de bénévoles au sein de l'accueil collectif de mineurs,
- Désignation du correspondant défense de la commune.

Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Conformément au Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux dispositions des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du Code électoral et vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, cette séance a débuté avec les opérations de désignation de 3 délégués de la commune et de leurs 3 suppléants pour les prochaines élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2026.

Après mise en place du bureau électoral, un rappel des règles du scrutin et l'appel à candidatures, le conseil municipal a procédé au vote.

Au 1^{er} tour du premier scrutin, ont été proclamés délégués : M. PACCALLET Patrick (15 voix), Mme SLIMANI Malika (15 voix) et M. BEAUDET Benoit (14 voix).

Au 1^{er} tour du second scrutin, ont été proclamés suppléants : M. DELOFFRE Dominique (15 voix), Mme LAZZARO Catherine (15 voix) et Mme LECUYER Julie (15 voix).

Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) – Tarifs 2027

Délibération n°2026/30 – Approuvée

M. le Maire rappelle que la dénomination de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a été simplifiée au 1^{er} janvier 2024 pour devenir la taxe sur la publicité extérieure (TPE).

Ce changement est fondé sur l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 portant création du Code des impositions des biens et services (CIBS) qui précise les dispositions relatives au fonctionnement et aux bases légales de la publicité.

Chaque année avant le 1^{er} juillet, le conseil municipal peut actualiser les tarifs applicables sur le territoire de la commune, selon l'arrêté du 09 mars 2026 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure et fixant les tarifs normaux applicables au 1^{er} janvier 2027. Ces tarifs normaux peuvent être portés à un niveau inférieur à ceux mentionnés., pour les tarifs 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'augmenter les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2027 :

A/ Enseignes (article L 2333-9-B-3° du CGCT)

Superficie cumulée par immeuble	1 m ² et ≤ 12 m ²	> 12 m ² et ≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2027	19.10 €/m ²	38.10 €/m ²	76.30 €/m ²

B/ Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (article L 2333-9-B-1° et 2° du CGCT)

Superficie distincte	Support non numérique		Support numérique	
	≤ 50 m ²	> 50 m ²	≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs applicables au 1er janvier 2027	19.10 €/m ²	38.10 €/m ²	57.20 €/m ²	114.30 €/m ²

Renouvellement de la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires »

Délibération n°2026/31 – Approuvée

Cette convention a été signée le 05 juillet 2023 afin d'instaurer une tarification sociale pour la cantine scolaire et bénéficier ainsi du dispositif de la cantine à 1 euro.

Considérant que la municipalité réaffirme sa volonté de garantir à chaque enfant l'accès à un repas équilibré et ainsi permettre aux enfants des familles les plus modestes d'accéder au service de la cantine pour 1 euro maximum, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE**, le renouvellement de la convention triennale, adoptée le 05/07/2023, pour la période du 05 juillet 2026 au 31 décembre 2027, date butoir fixée par l'ASP (Agence de Services et de Paiement), **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire au bon fonctionnement du dispositif et **DIT** que les recettes correspondantes à l'aide financière versée par l'Etat seront inscrites au budget de la commune au compte 74718 – Autres subventions de l'Etat.

Intervention de bénévoles au sein de l'accueil collectif de mineurs (ACM)

Délibération n°2026/32 - Approuvée

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil collectif des mineurs, M. le Maire rappelle que des particuliers peuvent être amenés à apporter leur concours afin d'assurer des missions de remplacement d'agents absents ou renforcer les effectifs des encadrants lors de la mise en place d'activités et/ou sorties exceptionnelles.

Il paraît donc opportun de sécuriser ces interventions tant pour les intéressés que pour la collectivité. Les bénévoles peuvent en effet subir des dommages ou en causer à des tiers du fait de leur participation au service public. Ils doivent ainsi être protégés par la collectivité et bénéficier notamment de son assurance responsabilité civile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** que la commune puisse recourir à des bénévoles afin d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) pour ses services de restauration scolaire, de périscolaire et d'extrascolaire, **ACCEPTE** les modalités d'intervention des bénévoles au sein des dits-services :

→ pour le périscolaire

les lundi, mardi, jeudi et vendredi selon les plages horaires suivantes :

- le matin de 07h30 à 08h30,
- le midi de 11h30 à 13h30,
- le soir de 16h30 à 18h00.

Le mercredi, selon nécessité entre 07h30 et 18h00

→ pour l'extrascolaire

Lors de l'ouverture du service durant les périodes de congés scolaires, selon l'emploi du temps de l'agent à remplacer ou selon les plages horaires des sorties organisées, dans une amplitude horaire de 07h30 à 18h00.

AUTORISE le Maire à faire bénéficier de l'assurance responsabilité civile de la commune aux bénévoles intervenant occasionnellement au sein de la structure et **AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de l'organisme d'assurance en cas de dommages et signer tout document relatif à cette opération.

Désignation d'un correspondant défense de la commune

Délibération n°2026/33 – Approuvée

M. le Maire précise que chaque commune doit désigner parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense (CORDEF) afin de matérialiser le lien entre l'institution militaire, la Nation et les citoyens à l'échelle locale.



Mairie d'Ambutrix

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DESIGNE** Mme BROUSSE Hélène, première adjointe au Maire en qualité de Correspondant Défense pour la commune d'Ambutrix, **DIT** que ces fonctions seront exercées à titre bénévole et pour la durée du mandat du conseil municipal en cours et **CHARGE** M. le Maire de notifier cette désignation aux services de la Préfecture de l'Ain, à la délégation militaire départementale de l'Ain et au Centre du Service National et de la Jeunesse dont dépend la commune.

Questions diverses

Défilé du 18 juillet 2026 - FMIR

Comme l'an dernier les quatre bases militaires de la région se réuniront dans le cadre d'une cérémonie de présentation aux drapeaux destinée aux volontaires de la FMIR (Formation Militaire Initiale du Réserviste)

Un défilé se déroulera route de Ternant puis rue des granges jusqu'au Monument aux Morts. A l'issue, auront lieu la présentation aux drapeaux et la remise des calots.

Modernisation de l'éclairage public

Le parc « éclairage public » est actuellement équipé de 167 Points Lumineux (PL) équipés d'ampoules Sodium ou Iodure (Ancienne génération).

126 PL ont un luminaire en bon état et sont relampables avec ampoule led dont une vingtaine située sur la RD1075. Compte-tenu de la hausse des coûts de remplacement et d'entretien du matériel existant à venir et des ampoules qui seront bientôt obsolètes, l'entreprise Babolat, a réalisé un diagnostic afin de proposer plusieurs scénarios en vue de la modernisation de l'éclairage public.

Après une présentation détaillée des propositions, les membres du conseil municipal opte pour la solution optimale puisqu'elle correspond mieux aux attentes de la population avec la possibilité d'une modulation de l'intensité lumineuse selon des plages horaires. Il est précisé que les PL de la RD1075 feront quant eux l'objet d'une extinction et donc d'un simple relampage.

M. le Maire rappelle que ce projet a été prévu au budget de la commune.

Bilan des réunions des commissions municipales

Ecole - Jeunesse :

*Pour le départ des 7 élèves de CM2 au collège à la prochaine rentrée scolaire, un bon d'achat de 20€ en librairie sera offert en complément de la calculatrice prévue par le Sou des Ecoles.

*Une réunion du comité de pilotage PEDT (Projet EDucatif Territorial) est prévue le 23/06/2026 à 18h30 pour l'évaluation.

*Les membres de la commission rencontreront l'équipe enseignante et visiterons l'école afin d'évaluer les points d'amélioration qui peuvent être apportés. Volonté de la commission que certains de ces travaux soient réalisés dans un souci de partage de compétences avec toute personne qui se porterait volontaire pour participer.

*Une comparaison des tarifs du restaurant scolaire a été réalisée avec les communes environnantes. Avec Ambérieu-en-Bugey, la commune d'Ambutrix est la seule à proposer une tarification sociale, soit liée au quotient familial des familles. En termes de tarif moyen (4.39 €), la commune est plutôt bien placée mais celui-ci reste à pondérer au vu du pourcentage de familles au tarif plein. Un travail va être réalisé afin de revoir, éventuellement, les tranches des quotients familiaux du tarif intermédiaire.

CCAS :

La commission s'est réunie pour la toute première fois le 28 mai dernier.

* Plan canicule : Des dispositions vont être rapidement mise en place comme l'accueil des personnes, en cas d'urgence préfectorale au sein de la salle des fêtes pour trouver un peu de fraîcheur et/ou du restaurant scolaire pourvu d'une climatisation.

* Pour le repas des aînés, Mme Brousse Hélène propose la gratuité du repas dès l'âge sénior considéré à 60 ans sachant la participation demandée au repas est de 25 euros pour les moins de 65 ans pour un coût réel de 40 euros.



Mairie d'Ambutrix

Appelés à voter à main levée, 4 membres votent « pour » et 11 membres « contre ». La proposition n'est donc pas retenue. Le colis dédié au plus de 75 ans est maintenu avec la Cave du Mistral à Ambérieu.

L'équipe se rencontrera une fois par mois le jeudi.

Communication :

Trois rencontres ont eu lieu depuis sa mise en place.

*Les outils de communication (Panneau pocket / Facebook / site internet) fonctionnent bien. Le site internet va être mis à jour avec la création d'une rubrique Agenda permettant de retrouver les manifestations de la commune ainsi que d'une rubrique Objets trouvés avec photos.

*Proposition d'un nouveau format Bimestriel : L'actuel est imprimé en mairie donc la proposition repose sur une mise en page sur logiciel spécifique et impression par des professionnels.

Un tableau comparant les coûts supportés par la mairie et les offres commerciales de deux professionnels est présenté. M. BEAUDET Benoit, ayant fait une offre commerciale via sa société, quitte la salle.

L'offre de l'atelier du graphisme est retenue.

*Un travail va être réalisé afin de mettre en place un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants sur la commune.

*Le concours photos n'aura pas lieu cette année. Il sera à présent organisé tous les deux ans. La commission nous dévoilera ultérieurement l'idée retenue pour cette année.

Urbanisme :

Pas de dossiers concrets à étudier alors la première réunion concernera la révision du PLU et sera prévue à l'issue de la rencontre avec l'ADIA (Agence Départementale de l'Ingénierie de l'Ain)

Voirie/Bâtiment :

La prochaine réunion sera dédiée à la rénovation de l'ancienne mairie avec assistance de l'ADIA et à la sécurisation de RD40b.

Vie associative

*L'enjeu de mandat est de favoriser les partenariats des associations sur certaines manifestations.

*La réunion des associations est prévue le 15 juin prochain pour établir les plannings et déterminer les besoins éventuels de chacune.

Courrier Téléthon

M. le Maire évoque un courrier reçu pour un engagement de la commune pour le téléthon les 04 et 05 décembre prochain. Ce sujet sera abordé avec les associations lors de la réunion du 15 juin.

Le foyer rural s'étant engagé dans cette démarche par le passé, Mme Brousse Hélène alerte sur les contraintes et les coûts que génère ce type d'opération.

CCID Commission Communale des Impôts Directs - Présentation des 12 membres désignés. Un courrier va être adressé aux personnes retenues et non retenues.

CIID Commission Intercommunale des Impôts Directs : Une liste de contribuables peut être proposée au Directeur Générale des Finances Publiques pour siéger au sein de la commission qui a le même rôle que la CCID à l'échelle communale. A défaut de proposition, les élus communautaires seront choisis en séance.

Campagne de lutte contre le frelon asiatique :

Suite aux pièges déposés sur la commune, ont été capturés 442 frelons asiatiques (fondatrices) ce qui implique autant de nids en moins, 227 frelons européens, 60 guêpes et 2 bourdons.

Le prochain dépôt de pièges est prévu à l'automne.

Remerciements à M. Christian Goletto qui est le référent communal ainsi qu'aux personnes qui ont pu participer



Mairie d'Ambutrix

SIEA

Une assemblée générale a eu lieu pour élire l'exécutif. Mme BROUSSE Hélène est membre du bureau.

SERA

Prochain conseil syndical le 17 juin 2026

ORGANOM – Plateforme de gestion des déchets

Un conseil syndical a eu lieu pour élire l'exécutif. Mme BROUSSE Hélène est suppléante.

CCPA

Mise en place des différentes représentativités le 07 mai dernier.

A cette occasion, la candidature de M. LAFON Patrick, en tant que délégué de la CCPA au SR3A a été acceptée. Lors du premier conseil syndical du SR3A, il a été désigné vice-président du syndicat de rivière.

Mme BROUSSE Hélène, quant à elle, a été désignée représentante suppléante de la CCPA au syndicat Organom, chargé du traitement des déchets ménagers.

SCOTBUCOPA

Comme cela a été indiqué dans un précédent procès-verbal, M. LAFON Patrick est le représentant titulaire et M. DELOFFRE Dominique, suppléant

Travaux SERA

Le SERA (Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu) prévoit de réaliser des travaux afin de condamner la canalisation du réseau d'eau potable qui passe sous l'école au cours du mois de juillet.

Etats généraux

Invitation des membres du conseil municipal aux états généraux du conseil départemental du 17 juin 2026 à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse de 13h30 à 18h00.

Spectacle de drones :

La recherche de terrain est toujours en cours pour la représentation souhaitée.

M. le Maire fait part du décès de Madame Guillot Josette, qui s'est par le passé fortement engagée au sein du CCAS.

Le conseil municipal se réunira le lundi 29 juin 2026 à 20h00

Fin de la séance : 22h25

